

I° CPO

**LA VIE FRATERNELLE PAUVRETÉ, MINORITÉ
Quito, 1971**

[www.ofmcap.org](http://www.ofmcap.org)

© Copyright by:

Curia Generale dei Frati Minori Cappuccini

Via Piemonte, 70

00187 Roma

ITALIA

tel. +39 06 420 11 710

fax. +39 06 48 28 267

[www.ofmcap.org](http://www.ofmcap.org/)

Ufficio delle Comunicazioni OFMCap

info@ofmcap.org

Roma, A.D. 2016

Sommario

[I° CONSEIL PLENIER DE L'ORDRE LA VIE FRATERNELLE PAUVRETÉ, MINORITÉ Quito, 1971 5](#_Toc459217493)

[Le Frère Ministre Général, les frères définiteurs généraux, à tous les frères de l'Ordre: 5](#_Toc459217494)

[Chapitre I° LES RÉSOLUTIONS LA VIE FRANCISCAINE-CAPUCINE EN AMÉRIQUE LATINE 8](#_Toc459217495)

[A) - Notre vie capucine en Amérique latine 8](#_Toc459217496)

[*B) Notre travail en Amérique Latine* 9](#_Toc459217497)

[Chapitre II° LA FRATERNITÉ 13](#_Toc459217498)

[A) Les frères 13](#_Toc459217499)

[B) La Fraternité. 15](#_Toc459217500)

[Chapitre III° PAUVRETÉ DANS L'USAGE DES BIENS. 18](#_Toc459217501)

[B) Pauvreté commune. 19](#_Toc459217502)

[Chapitre IV° DES CIRCONSCRIPTIONS DE L’ORDRE EN GENERAL 22](#_Toc459217503)

[Chapitre V° PRÉPARATION DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1974 24](#_Toc459217504)

**I° CONSEIL PLENIER DE L'ORDRE
LA VIE FRATERNELLE
PAUVRETÉ, MINORITÉ
Quito, 1971**

**Le Frère Ministre Général, les frères définiteurs généraux, à tous les frères de l'Ordre:**

Paix et Bien!

Par cette lettre, nous désirons vous communiquer les conclusions du Premier Conseil Plénier de l'Ordre, tenu à Quito, du 4 au 24 octobre 1971.

Le Conseil Plénier doit « apporter au ministre général et à son définitoire une collaboration constructive et une aide dans le renouveau de l'Ordre » (Const. 108 bis, c) Aussi ensemble nous avons prié et travaillé. Nous avons réfléchi et échangé sur notre vie évangélique en fraternité et pauvreté, telle que nous la présente nos Constitutions, telle quelle est encore rappelée par la lettre du chapitre général et la récente exhortation de Paul VI sur le renouveau de la vie religieuse.

Par ailleurs, nous avons été mis en face des réalités de l'Amérique Latine. Au cours de la première semaine, des conférenciers qualifiés nous ont exposé la situation. Ensuite, voyant nous-mêmes et constatant de près ces réalités, nous avons mieux perçu l'importance et le rôle de notre forme de vie et de notre vocation. Partout dans le monde, en effet, notre Ordre entend les appels et trouve les possibilités de s'insérer vraiment et efficacement dans la société des hommes comme ferment de justice et de progrès humain (Const. 11, 46,84).

Cette « clameur des pauvres, qui n'a jamais été aussi pressante », nous l'avons entendue de nos oreilles. Nous avons vu la condition infra-humaine de tant de «malheureux écrasés par la misère» (*Evangelica Testificatio* de Paul VI, 17). Et ce fut pour nous un appel de l'Esprit nous poussant à une fidélité toujours plus grande à notre vocation. Plus claire devint pour nous l'invitation de nos Constitutions nous provoquant à chercher de nouvelles formes de présence et d'action, pour nous engager vraiment dans l'œuvre d'évangélisation et de promotion sociale (Const. 11, 46).

Les frères du Conseil Plénier ont saisi de façon plus vive combien notre vie franciscaine a de sens et de valeur actuelle, si nous savons rester fidèles à notre vocation de pauvreté et de minorité dans une fraternité vraie, dans une unité des esprits et des cœurs qui rendent perceptible la présence du Christ au milieu de nous. Oui, frères! Il faut que chaque fraternité locale ou provinciale soit une manifestation de la présence du Christ pauvre et humble, du Christ serviteur de Dieu et des hommes dans l'amour.

Voilà ce que la réalité de l'Amérique Latine a révélé au Conseil Plénier comme un signe des temps pour notre Ordre. Voilà l'origine et le sens des orientations pratiques que le Conseil a prises et acceptées à la majorité et que, maintenant, au terme de son travail, il propose fraternellement au définitoire général.

Et le définitoire accueille ces souhaits et ces propositions; il les fait siens. Il veut, pour sa part, les transmettre à tous les frères de l'Ordre. Il est décidé à les faire passer dans la pratique, aussi bien par les décisions qu'il aura à prendre que par les directives qu'il donnera à l'Ordre ou aux provinces. Il les gardera toujours présents dans le gouvernement de l'Ordre.

Nous invitons tous les frères à recevoir ces textes avec joie, à y trouver des orientations concrètes de vie. Peut-être pourra-t-il sembler que ce sont là des dispositions nouvelles : non! Ce n'est rien d'autre qu'une traduction et une application pratique de l'esprit de nos Constitutions, aussi bien pour la situation particulière de l'Ordre en Amérique Latine que pour une meilleure et plus authentique réalisation par tous les frères, où qu'ils soient, de notre vie de fraternité et de pauvreté : fraternité et pauvreté ne sont-elles pas les fondements de notre vocation évangélique?

Ces textes, nous le souhaitons et nous en sommes assurés, auront comme premier effet d'éveiller ou de secouer la conscience des frères, en ces temps de renouveau spirituel de l'Ordre. N'oublions pas que la source de la vraie rénovation est la conversion intérieure de l'esprit et du cœur, la communion profonde avec Dieu et la recherche continue de sa volonté. De cet effort de renouveau personnel et communautaire, surgiront de nouvelles expressions de vie en fraternité, de nouveaux modes de présence parmi les hommes de notre temps, un authentique témoignage de vie en pauvreté et humilité.

Nous voulons remercier les frères du Conseil Plénier pour l'aide réelle qu'ils nous ont apportée dans notre charge et nos responsabilités. Nous voulons aussi approuver et encourager nos frères d'Amérique Latine dans le travail qu'ils accomplissent en ces pays auprès des plus pauvres et des plus défavorisés, et nous demandons aux autres provinces de l'Ordre et à tous les frères de leur apporter aide et collaboration avec générosité.

Pour terminer nous invitons avec insistance tous nos frères, et en premier lieu les conférences de supérieurs majeurs, les supérieurs provinciaux et locaux à entreprendre avec nous une sincère révision de vie et une profonde conversion, en référence aux orientations pratiques données par le Conseil Plénier.

Ainsi dans l'unité d'esprit et la pluralité des formes (Const.4), nous apporterons une part toujours meilleure et plus efficace au renouveau du monde selon les exigences de la justice et de la paix.

Vos frères affectionnés.

Fr. Pascal Rywalski Min. Gén.
Fr. Guglielmo Sghedoni, Vic. Gén.
Fr. Benoît Frei Déf. Gén.
Fr. Bonaventure Marinelli Déf. Gén.
Fr. Aloys Ward Déf. Gén.
Fr. Clovis Frainer Déf. Gén.
Fr. Optat van Asseldonk Déf. Gén.
Fr. Jean Dovetta Déf. Gén.
Fr. Lazare Iriarte Déf. Gén.

Quito 23 octobre 1971

**Chapitre I°
LES RÉSOLUTIONS
LA VIE FRANCISCAINE-CAPUCINE
EN AMÉRIQUE LATINE**

**A) - Notre vie capucine en Amérique latine**

***NOUVELLES FORMES DE VIE FRANCISCAINE***

**1.** Comme sur d'autres continents et dans d'autres aires culturelles, il est nécessaire également en Amérique Latine d'inventer d'autres formes de vie franciscaine, conformes à l'esprit de nos Constitutions et adaptées à la situation de ce Continent. Par là nous affirmerons mieux ce que nous sommes; et surtout nous répondrons mieux à l'appel de Dieu qui retentit dans les signes de notre temps. Alors seulement nous pourrons espérer la naissance de nouvelles vocations franciscaines.

***NOUVELLES FRATERNITES***

**2.** La situation concrète de l'Amérique Latine permet à notre vie de frères mineurs de s'y exprimer sous des formes variées : outre les fraternités de type traditionnel opportunément rénovées, il faut promouvoir les fraternités nouvelles de prière, de témoignage, d'évangélisation et de travail. Ces fraternités doivent être « d'Église », aptes à susciter autour d'elles d'autres communautés ecclésiales (dite « de base ») et d'autres fraternités franciscaines.

***CARACTERISTIQUES DES NOUVELLES FRATERNITES***

**3.** Ces nouvelles fraternités doivent répondre aux exigences suivantes :

a) Qu'elles aient une intense vie spirituelle, afin de réaliser une forme de vie émanant de la Personne du Christ.

b) Qu'elles favorisent l'épanouissement de la personne, de sorte que chacun puisse développer ses dons personnels pour le bien de la fraternité et de l'Église.

c) Qu'elles soient toujours en recherche de leur renouveau spirituel et de meilleures formes de vie;

d) Qu'elles soient pluriformes, selon la diversité des situations.

**4.** Afin de garder en Amérique Latine un authentique caractère de minorité, ces fraternités doivent :

a) se révéler comme un signe prophétique de solidarité, par le service et la disponibilité au milieu des hommes.

b) et surtout être présentes en pauvres parmi les pauvres, par leur vie et leur témoignage.

Cependant, quelle que soit la forme de vie de ces fraternités, elle doivent garder en elles-mêmes, avec la fraternité provinciale et avec tout l'Ordre, l'unité d'esprit et une véritable communion de vie.

***Relations entre les circonscriptions de l’Ordre***

**5.** En raison de la situation particulière de l'Amérique Latine, il faut tenir pour importantes et promouvoir les relations réciproques entre les diverses circonscriptions de l'Ordre en ces territoires. Ces relations permettront d'intensifier la vie fraternelle, de se communiquer réciproquement des informations et de chercher ensemble des solutions aux problèmes. Ceci peut être favorisé par des groupes d'animateurs, par les cours spéciaux du CEFEPAL ou autres, par des réunions de Supérieurs et par tous autres moyens jugés aptes par les supérieurs.

Il est instamment recommandé de rechercher l'unité, même juridique, entre les diverses circonscriptions de l'Ordre en Amérique latine surtout à l'intérieur d'une nation.

***Présence fraternelle parmi les pauvres***

**6.** Il est exigé de nous une présence fraternelle plus intense parmi les plus pauvres et les plus isolés, tels que les habitants des favelas ou ceux qui sont laissés pour compte au fond des campagnes. A fortiori la vie de nos missionnaires parmi les indigènes ou d'autres abandonnés en vue de les évangéliser et aider à leur promotion, doit-elle être tenue pour une authentique présence franciscaine parmi les plus pauvres.

***Nouvelles méthodes d’initiation***

**7.** Pour réaliser concrètement cette forme de vie, il est nécessaire de trouver d'autres méthodes d'initiation à notre vie, avec la participation active des jeunes, selon les conditions propres à chaque région et en conformité avec les orientations récentes de l'Église et de l'Ordre. Pour la recherche de cette meilleure formation, l'intercommunion entre les diverses circonscription est nécessaire.

***Les frères en Amérique Latine et l’avenir de l’Ordre***

**8.** Avec joie le C.P.O. exprime sa confiance aux Frères d'Amérique Latine. Il compte sur eux pour donner une impulsion nouvelle et plus forte à notre incarnation franciscaine dans ces pays. En cela, le rôle principal doit revenir aux frères natifs du pays; ils y sont les premiers responsables de l'avenir de l'Ordre.

De son côté, cependant, l'Ordre doit fournir une aide sérieuse en Frères pour la formation et l'animation des fraternités et pour d'autres activités connexes.

***B) Notre travail en Amérique Latine***

***Notre mission en Amérique latine***

**9.** Notre mission en Amérique Latine se concrétise surtout :

a) dans l'évangélisation, comme expression de notre vocation apostolique,

b) par notre présence parmi les pauvres, en authentique esprit de minorité, pour les aider dans leur promotion humaine (Const. 11,46).

Dans le partage de la vie des peuples, ces activités doivent contribuer à la recherche de solutions valables aux problèmes graves qui se posent, de manière à assurer la promotion intégrale de l'homme et des communautés humaines de ce territoire (Medellin, Message aux peuples de l'Amérique Latine).

En hommes de justice et de paix, nous devons nous attacher à former la conscience sociale du peuple et, selon l'esprit de nos Constitutions (85,166), apporter notre collaboration aux activités légitimes ayant pour objectif de susciter des réformes sociopolitiques.

***Renouvellement de l’activité pastorale***

**10**. L'activité pastorale doit se renouveler sans cesse en conformité avec notre esprit franciscain. En vue d'une plus grande authenticité de vie, et afin de pouvoir nous engager dans des voies nouvelles et meilleures, il sera nécessaire d'abandonner certaines activités pastorales. Nous invitons tous les supérieurs majeurs à entreprendre une sérieuse révision de ces activités, surtout en vue d'abandonner des collèges non gratuits, des paroisses situées dans les quartiers urbains largement évolués et d'autres œuvres semblables.

***Témoignage de pauvreté***

**11**. Pour que notre pauvreté soit un signe vrai et efficace, et pour que nous puissions nous insérer vraiment dans la réalisation latino-américaine, nous recommandons aux frères que nos bâtiments et autres biens, qui ne sont plus utiles ou qui ne s'accordent pas avec notre esprit franciscain, soient mis à la disposition d'œuvres sociales ou ecclésiales, vendus ou même donnés pour le bien de toute la société.

***Nouvelle pastorale des vocations***

**12**. Pour ce qui est des vocations, il s'agit, par une pastorale nouvelle d'en susciter d'authentiques. A cette fin nous proposons :

a) que les méthodes soient adaptées selon les régions et la situation sociale;

b) qu'on recherche surtout une pastorale adaptée qui permette aux jeunes de juger avec plus de maturité de leur vocation;

c) qu'on forme des frères spécialisés;

d) qu'on forme des communautés de présence et de témoignage, qui suscitent et nourrissent la volonté profonde de donner sa vie à l'idéal franciscain.

***NOUVELLE PASTORALE PAROISSIALE***

**13**. En raison des besoins de l'Église en Amérique Latine notre engagement au service des paroisses reste valable, surtout dans les terres de mission. La pastorale paroissiale doit cependant être rénovée, afin de former de véritables communautés chrétiennes. En outre, il faut toujours avoir une attention préférentielle pour les pauvres et les marginaux.

***LES FRERES D’AMERIQUE LATINE ET L’INCULTURATION DU PERSONNEL ETRANGER***

**14.** Le travail pastoral revient en premier lieu aux frères natifs d'Amérique Latine. C'est d'abord leur charge d'évangéliser leur propre peuple et d'aider à leur promotion. Cependant, une aide en personnel pour les missions et les nouvelles formes d'apostolat demeure nécessaire. Que les supérieurs majeurs d'Amérique Latine présentent au définitoire général des projets précis et la liste des personnes dont ils ont besoin. Les frères qui viennent de l'extérieur doivent :

a) être bien choisis;

b) être bien préparés et disposés à acquérir sur place une meilleure préparation.

c) être capables de s'intégrer pleinement dans la vie latino-américaine.

***Collaborateurs laïcs ou religieux***

**15**. Il faut grandement estimer les laïcs ou les autres religieux offrant leur collaboration, surtout pour les missions, dès lors qu'ils ont les qualités requises.

***Responsabilité de l’Ordre***

**16**. Le Conseil Plénier de l'Ordre invite tous les frères de l'Ordre à prendre conscience des besoins de l'Amérique Latine. Qu'ils fassent quelque chose de concret pour y subvenir, même au prix de sacrifices personnels ou communautaires. Que les supérieurs de chaque province déterminent les moyens à prendre pour que les efforts des frères et des Fraternités atteignent réellement leur but.

L'aide en personnel et en ressources à fournir aux Vice-provinces et aux Missions relève d'abord de la responsabilité de la Province-mère. Mais les Vice-provinces et les Missions doivent chercher à se suffire, autant que possible, à elles-mêmes en ressources et en personnel.

***Éliminer les injustices***

**17**. Tous les frères de l'Ordre, en hommes de justice et de paix, doivent se rendre compte de l'état d'injustice qui pèse sur le Tiers-monde; ils doivent engager une action efficace pour combattre cette injustice, qu'elle soit le fait de leurs gouvernements respectifs ou d'entreprises économiques internationales ou nationales.

***Bureaux en Amérique Latine***

**18**. En Amérique Latine qu'il y ait dans chaque nation ou, si cela paraît plus opportun, dans chaque Conférence de supérieurs majeurs, un bureau pour l'élaboration de projets et pour les rapports avec les instances de l'Ordre, de l'Église ou des pouvoirs civils.

***…et pour l’Amérique Latine***

**19**. Qu'il y ait également à la Curie générale un service ayant pour charge d'étudier les situations, les projets et les demandes des circonscriptions d'Amérique Latine, de décider des priorités à accorder et de traiter avec les provinces de l'Ordre qui peuvent et veulent aider.

**Chapitre II°
LA FRATERNITÉ**

**A) Les frères**

***Egalité des frères et égalité des chances***

**20 [1]**Puisque tous les frères sont égaux (Const. 73,101) il faut donner à chacun, selon sa condition, la possibilité de développer ses dons et ses charismes pour le service du prochain, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la fraternité.

***Moyens pour favoriser l’égalité***

**21 [2]**. Pour favoriser l'égalité entre les frères, on propose, entre autres, les moyens suivants :

a) établir un noviciat commun, sans distinction entre les frères clercs et les frères non clercs;

b) durant tout le temps de l'initiation, donner la première place à la formation religieuse et franciscaine et de la même manière, pour les clercs et les non clercs;

c) célébrer la liturgie des heures et la liturgie eucharistique dans la langue du pays, avec la participation active de tous et dans une forme rénovée, non seulement selon la lettre mais surtout selon l'esprit de Vatican II;

d) donner à tous une formation adaptée selon les aptitudes et les diverses charges à remplir dans l'Ordre et dans le travail apostolique;

e) partager réellement entre tous les frères, sauf travail plus urgent, les divers services de la maison;

f) réaliser dans la pratique la suppression des titres, privilèges, exemptions prévues par les Constitutions;

g) tout en tenant compte des règles d'une sage administration, établir l'échange des biens matériels tant sur le plan local et provincial que sur le plan interprovincial et au niveau de l'Ordre entier.

***Adresse au Saint Siège***

***Et au sujet des frères non clercs***

**22 [3]**. Le Conseil Plénier demande aux supérieurs généraux d'adresser, avec la réserve et la discrétion opportunes, de nouvelles demandes au Saint Siège pour obtenir que les frères non clercs puissent servir dans toutes les charges de l'Ordre.

**23 [4]**. Le Conseil Plénier estime que la réponse négative de la Sacrée Congrégation des Religieux au N°101 des Constitutions n'empêche pas les Supérieurs majeurs, par l'intermédiaire du définitoire général, d'adresser au Saint Siège la demande pour que dans un cas particulier un frère non clerc et vraiment capable puisse, si le bien de la fraternité le demande, être appelé à la charge de supérieur.

***Les jeunes et le renouveau***

**24 [5]**. L'Esprit Saint peut parler en chacun. Aussi les jeunes frères reçoivent des supérieurs majeurs et locaux la possibilité d'avoir une part active dans le renouveau de l'Ordre. Ainsi que les supérieurs :

- stimulent la participation des jeunes au chapitre local;

- favorisent les contacts entre frères et les fraternités de la Province;

- organisent dans ce but des rencontres provinciales et interprovinciales de jeunes.

**25 [6]**. Les jeunes doivent être, avec les autres frères, coresponsables de la rénovation de l'Ordre. Aussi les supérieurs doivent, par les moyens adaptés, chercher à connaître la pensée et les aspirations des jeunes, favoriser leurs initiatives, les inviter au dialogue avec les autres frères.

***Les frères et la fraternité***

**26 [7]**. Pour mieux pratiquer ce que demandent nos Constitutions, que les supérieurs veillent à ce que les frères, même pour des motifs d'apostolat, ne vivent pas habituellement séparés de la fraternité et ne soient privés des bienfaits de la vie fraternelle.

**27 [8]**. Quand pour des raisons particulières, par exemple en mission, les frères sont contraints de vivre seuls, que les supérieurs soient attentifs à leur donner fréquemment la possibilité de participer à la vie fraternelle.

***Frères en crise***

**28 [9]**. Qu'une action éducative soit réalisée auprès de chaque frère pour l'aider à comprendre les difficultés et les souffrances des frères en crise.

***Les supérieurs et les frères retournés à la vie séculière***

**29 [10]**. *a)* nous recommandons instamment aux supérieurs provinciaux et locaux de faire preuve de cœur et d'attention à l'égard des frères qui retournent à la vie séculière. Qu'ils sachent bien que vaut aussi pour nous, et tout particulièrement, ce que dit l'Instruction de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la Foi (13 Janvier 1971, 5 n°6) : « Que les ordinaires intéressés et les supérieurs majeurs des religieux doivent entourer d'affection pastorale et paternelle les prêtres (les frères) réduits à l'état laïcs; ils doivent dans la mesure du possible leur procurer le nécessaire pour une vie digne et honnête ».

*b)* Les conférences de supérieurs majeurs doivent étudier ensemble ce problème, et, s'il y a lieu, collaborer pour trouver les moyens d'aider fraternellement et efficacement les frères qui quittent l'Ordre à trouver une heureuse et honnête insertion dans la vie civile.

**B) La Fraternité.**

***Cultiver la Fraternité***

**30 [11]**. Le Conseil Plénier recommande instamment à tous les supérieurs de développer, par les meilleurs moyens, l'esprit de fraternité, qui est un élément premier et essentiel de notre vie franciscaine.

***Des fraternités adaptées au renouveau***

**31 [12]**. Pour que la rénovation de l'Ordre puisse se réaliser vraiment, il faut que dans chaque circonscription l'organisation des fraternités soit rénovée et adaptée, tant par notre présence au milieu des pauvres et avec les pauvres que par notre apostolat.

***Témoignage de la fraternité***

**32 [13]**. Toute fraternité, quelle que soit sa forme de vie, doit par son style de prière, de vie et d'action, donner le témoignage évangélique de minorité et de pauvreté.

***Animateurs du renouvellement***

**33 [14]**. Tout en respectant la responsabilité pastorale des supérieurs, le Conseil Plénier leur recommande de savoir faire appel, de la façon qui leur paraîtra la meilleure, à l'aide de frères spécialement préparés pour animer les fraternités, afin de provoquer, entretenir et améliorer le renouveau de notre vie.

***Des fraternités ouvertes***

**34 [15]**. Que nos fraternités soient ouvertes pour que les laïcs puissent non seulement nous rendre des services particuliers, mais qu'ils puissent aussi participer de plus près à notre vie fraternelle, que ce soit pour la prière, pour les échanges fraternels ou pour l'apostolat. Pour une participation de courte durée, il suffit de l'accord du chapitre local; pour une participation prolongée ou définitive, il faut le consentement des supérieurs majeurs.

***L’aide des laïcs***

**35 [16]**. Qu'on sache utiliser aussi les compétences des laïcs, soit pour l'administration économique, soit pour réaliser notre insertion sociale : ils nous aideront à réfléchir plus sérieusement sur notre pauvreté, notre minorité, notre apostolat, et nous pourrons prendre, en meilleure connaissance de cause, des orientations pratiques et efficaces.

***Des fraternités de témoignage***

**36 [17]**. On recommande vivement que dans chaque circonscription de l'Ordre, tout bien pesé devant le Seigneur, on fonde au moins une fraternité de témoignage, selon les Constitutions (11, 46). Dans les circonstances actuelles, un telle fraternité paraît en effet pleinement conforme à notre esprit et aux exigences de l'évangélisation.

***Conditions de ces fraternités***

**37 [18]**. Pour rendre possible la création de « nouvelles fraternités », il convient d'abord, d'informer et sensibiliser la province. En outre :

a) dans chaque circonscription, s'il est nécessaire, que l'on ferme au moins une maison ou que l'on abandonne une œuvre, particulièrement les collèges ou autres maisons semblables tenues en faveur des riches;

b) que le frère qui désire aller dans une telle fraternité ait la liberté d'y aller, même s'il doit pour cela abandonner une charge qu'il exerce en province, sous réserve toutefois du bien commun et pourvu que ce frère ait les qualités requises.

**38 [19]**. Qu'on n'admette en de telles fraternités que les frères aptes à cette vie fraternelle, qui soient des religieux de prière, mûrs d'esprit, qualifiés dans leur travail, particulièrement pour communiquer la Parole de Dieu. Les responsables de ces fraternités doivent avoir les qualités requises de véritables animateurs.

***Des fraternités contemplatives***

**39 [20]**. Les numéros 12, 40 et 155 des Constitutions rappellent que les frères doivent toujours unir la prière et le travail. Le numéro 42 déclare qu'ils peuvent aller passer quelque temps dans une maison de récollection. Compte tenu de ces dispositions, le Conseil Plénier recommande vivement que l'on établisse aussi des fraternités contemplatives, où les frères pourront se livrer exclusivement à l'intimité avec le Seigneur, pour le temps que, devant Dieu, ils estimeront nécessaire.

***Des fraternités traditionnelles renouvelées***

**40 [21]**. Notre vie peut se manifester en formes diverses et des fraternités peuvent légitimement et de bon droit préférer une vie et un apostolat traditionnel. Cependant l'esprit des nouvelles Constitutions doit imprégner leur vie interne et leur apostolat extérieur.

***Renouvellement de mentalité***

**41 [22]**. Dans ce but, les supérieurs et les Conférences de supérieurs majeurs doivent être attentifs à prendre les moyens les mieux indiqués pour que ces fraternités adaptent et conforment mieux leur mentalité dans le sens des nouvelles Constitutions et des autres Documents de l'Église et de l'Ordre.

***Les supérieurs locaux comme animateurs***

**42 [23]**. La rénovation d'une fraternité dépend en grande part du supérieur. Aussi les supérieurs majeurs doivent choisir pour cette charge les frères capables d'être des animateurs pour le renouveau d'une fraternité traditionnelle, et ces mêmes supérieurs majeurs doivent aider les supérieurs locaux dans cette mission.

***Chapitres locaux et fraternités***

**43 [24]**. Le chapitre local doit affermir l'esprit fraternel, promouvoir la coresponsabilité de tous les frères dans la recherche du bien commun, nouer le dialogue fraternel pour tout ce qui touche à la vie fraternelle et la recherche commune de la volonté de Dieu.

**44 [25]**. En raison de l'importance du chapitre local pour la vie de la Fraternité, les supérieurs majeurs auront soin de le promouvoir efficacement et même de l'animer parfois de leur présence.

**45 [26]**. C'est dans le chapitre local que s'exprime le mieux «l'obéissance d'amour», caractéristique de notre fraternité et par laquelle les frères cherchent à se servir mutuellement. Dans le chapitre local aussi, la créativité et la coresponsabilité de tous est mise en valeur et les dons personnels de chacun sont employés au service de tous. La fraternité, en effet, a besoin de la créativité et des dons personnels de chacun de ses membres.

**Chapitre III°
PAUVRETÉ DANS L'USAGE DES BIENS.**

***Vrai concept de la pauvreté***

**46 [1]**. Nous sommes convaincus que la pauvreté évangélique et franciscaine, qui nous rend participants de l'abaissement du Christ, concerne les personnes avant les choses. Le respect scrupuleux des normes dans l'usage des biens, personnels ou communs, ne fait pas nécessairement de nous de vrais pauvres. Au chapitre VI de la Règle, saint François écrit que la pauvreté nous enrichit des biens du Royaume; mais elle le fait en tant qu'elle nous libère en esprit et en réalité de l'esclavage des biens terrestres et nous conduit à les engager au service de l'Église et de la société.

***Pauvreté et renouveau***

**47 [2]**. Nous sommes convaincus que la pauvreté est une dimension essentielle de notre vocation franciscaine. Il ne peut y avoir un renouveau authentique et vrai de celle-ci, sans une pauvreté véritable, c'est-à-dire qui soit immédiatement constatable comme la manifestation extérieure d'une attitude intérieure, au point qu'elle n'ait besoin ni d'explication, ni de justifications.

***Les critères pour la révision de l’usage des biens***

**48 [3]**. Voici les critères qui doivent nous guider dans la révision de l'usage des biens:

a) Il y a des principes de morale humaine et de justice sociale qui obligent tout homme dans l'usage social des biens : ceux-ci ne peuvent pas être considérés comme destinés à l'usage exclusif d'une personne ou d'un groupe; par nature leur destination est pour l'utilité de tous les hommes.

b) La pauvreté évangélique, « notre itinéraire privilégié de salut » (Const. 46), ne nous invite pas seulement à distribuer notre superflu, mais à partager même nos biens nécessaires.

c) Les changements à introduire dans notre forme de présence et dans nos activités, selon les exigences de l'apostolat et du ministère, doivent être en harmonie avec les projets pastoraux de l'Église locale.

**A) Pauvreté personnelle***.*

***Renouvellement du sens de la pauvreté personnelle***

**49 [4]**. Les récents progrès socio-économiques ont une répercussion sur la mentalité des frères. Ils mettent dans une lumière nouvelle les perspectives de la pauvreté personnelle et ils exigent une responsabilité plus grande et plus consciente dans le don de soi.

a) Le travail persévérant, dur et honnête, est un signe manifeste de pauvreté; il nous assimile clairement aux pauvres;

b) La mise en œuvre de ses dons et talents personnels est un don de soi et un signe de pauvreté. La paresse et la négligence à faire servir ses dons sont contraires à la pauvreté.

c) Accomplir un travail pour le bien commun, bien qu'il soit contraire au goût personnel, est une expression de pauvreté. Les dons n'ont pas été reçus, en effet, pour le bien et l'usage exclusif de la personne, mais pour le bien de la Fraternité et de toute l'Église;

d) Le service de la Fraternité, à l'intérieur de la maison, est une authentique mise en œuvre de la pauvreté.

***Manquement à la pauvreté et vocation***

**50 [5]**. Le frère, qui néglige la pauvreté personnelle, celui en particulier qui ne remet pas à la fraternité son salaire ou le prix de son travail, doit être interpellé par ses supérieurs sur l'authenticité de sa vocation franciscaine.

**B) Pauvreté commune.**

***Conscience des exigences de la pauvreté***

**51 [6]**. La formation de la conscience des frères et des fraternités quant aux exigences de la pauvreté, fait partie de la charge pastorale des chapitres et des supérieurs. Les frères eux-mêmes doivent éveiller en eux-mêmes une plus grande sensibilité en tout ce qui concerne la pauvreté, par des études personnelles, des dialogues et des rencontres au plan local ou provincial, etc.

***Nos biens sont des biens ecclésiastiques***

**52 [7]**. Les biens immobiliers de l'Ordre doivent être considérés comme des biens de la communauté ecclésiale. La révision de nos biens n'est donc pas un fait purement interne à l'Ordre; elle est à considérer comme un fait ecclésial; elle requiert un dialogue prudent avec l'Église locale, afin qu'une solution commune soit trouvée pour le bien de l'Église et de la société civile locales.

***Biens nécessaires et non nécessaires***

**53 [8]**. Tous les biens de l'Ordre, en particulier les champs, les jardins et les constructions, qui ne sont plus nécessaires, doivent être aliénés ou convertis en un usage social. De même les biens qui ne sont pas conformes à notre état. Ceux qui sont encore nécessaires doivent être conformes aux principes et aux exigences de la pauvreté franciscaine, compte tenu des conditions sociales de la région et du peuple à qui nous devons offrir le témoignage de notre pauvreté.

***La pauvreté comme insécurité***

**54 [9]**. L'insécurité matérielle est un aspect de la pauvreté. Elle est aujourd'hui u signe particulier de solidarité avec les pauvres. Aussi les frères, ceux surtout qui forment de nouvelles fraternités, s'efforceront, dans toute la mesure du possible, de n'avoir pas la propriété de leur maison ou de leur terrain.

 ***Ne pas accepter les biens non nécessaires***

**55 [10]**. Il ne faut pas accepter les biens non nécessaires, même spontanément offerts, qui ne pourraient pas être convertis immédiatement au service des pauvres ou du Tiers-Monde.

***Coopération fraternelle***

**56 [11]**. Le sens de la fraternité doit s'exprimer et s'éprouver aussi par une entr'aide économique entre les fraternités d'une province et d'une province à l'autre (par des dons, ou par des prêts sans ou avec un intérêt modique). Les ressources de la province et des fraternités doivent être employées équitablement pour couvrir les besoins de la Province, de la Vice-province et de la Mission.

***Des laïcs comme administrateurs***

**57 [12]**. Là où c'est possible on fera appel au service d'experts laïcs pour l'administration des biens de l'Ordre. Ceci en vue d'une meilleure utilisation de ces biens et afin que les frères eux-mêmes soient formés à une administration meilleure et plus rationnelle des biens.

***Sanctuaires et quête d’argent***

**58 [13]**. Au sujet des sanctuaires qui nous sont confiés, on vérifiera si notre présence y est nécessaire. Si ce n'est pas le cas, on les abandonnera. A l'avenir, on ne construira pas de sanctuaires; on refusera également ceux qui nous sont offerts spontanément : ils occupent trop de frères qui pourraient rendre service aux Missions ou aux pauvres. Qu'on évite la quête d'argent non conforme à notre esprit de pauvreté et qu'on intègre notre apostolat dans le projet pastoral de l'Église locale.

***Dépenses injustifiées et éducation du peuple***

**59 [14]**. Il faut éviter dans l'Ordre toute dépense injustifiée d'argent pour ériger des monuments ou des œuvres d'apparat, ou bien pour restaurer des couvents simplement parce qu'ils sont « historiques ». Et à ce propos, il faut également s'efforcer de faire comprendre au peuple ces principes et ces exigences de la justice sociale et de la pauvreté.

***Chapitre local, pauvreté***

**60 [15]**. En vertu des Constitutions et compte tenu des dispositions prises par le chapitre provincial au sujet de l'usage des biens, la Fraternité a le devoir, en chapitre local, de supprimer les abus contre la pauvreté personnelle ou commune, par exemple dans les loisirs, l'accumulation des vêtements et de dons personnels, les voyages, l'usage des voitures, etc.

***et bon usage de l’argent***

**61 [16]**. Que les supérieurs majeurs s'efforcent d'amener les fraternités locales à prendre leurs responsabilités sur les points suivants :

a) décider de ses propres ressources pour les besoins ordinaires de la Fraternité (Const. 62);

b) fixer la somme d'argent à transmettre pour les besoins de la province, des Missions, des malades et pour la formation et la qualification des frères (Const. 52);

c) fixer le pourcentage des ressources destinées aux pauvres (Const. 54), ou assumer un travail pour les pauvres (Const. 69).

*Le Conseil Plénier de l’Ordre a également approuvé les points suivants que le Définitoire général a ordonné de publier.*

**Chapitre IV°
DES CIRCONSCRIPTIONS DE L’ORDRE EN GENERAL**

***Les provinces***

**62 [1].** Compte tenu des difficultés actuelles, le CPO demande au Définitoire général de préparer des projets concrets au sujet de l’érection, de la division ou de l’union des provinces, en fonction de critères qu’il proposera et de prendre ces décisions en fonction du n° 111 de nos Constitutions.

***Ouverture à de nouvelles structures***

**63 [2].** On ne se contentera pas de chercher des solutions en s’en tenant aux structures actuelles mais on ouvrira la porte à la recherche d’autres structures même s’il s’agit de créations extraordinaires répondant aux exigences de la société actuelle et à celles du renouvellement de notre vie, afin de promouvoir en même temps l’unité de l’Ordre et son insertion dans le contexte local.

***Promouvoir la conscience de l’unité***

**64 [3].** Qu’on promeuve donc le sens et ce qu’on appelle la mystique de l’unité, de telle sorte que grâce à de fréquents contacts et à la coopération pour ce qui regarde l’initiation et la pastorale, on en arrive même à une union juridique là où le requièrent les circonstances et le bien de l’Ordre. Qu’on ne fasse donc pas d’unions ou d’érections de circonscriptions par imposition, sans avoir auparavant préparé les esprits et obtenu le consensus de la majorité des frères.

**65 [4].** Qu’une étude approfondie et scientifique soit menée par les supérieurs généraux, les conférences de Supérieurs Majeurs et toutes les circonscriptions concernées, pour que, dans différentes régions, l’implantation de l’Ordre se fasse dans de bonnes conditions et avec ordre.

***Critères pour l’implantation de l’Ordre***

**66 [5].**Afin d’agir de la manière la plus prudente, le Définitoire général tiendra compte des critères suivants :

1. Que notre disponibilité nous pousse à aller où les forces, les personnes et le témoignage de la vie franciscaine manifestent de solides motivations pour notre présence et qu’on ne fasse pas de fondations pour des raisons externes et superficielles.
2. On n’utilisera pas le terme de territoire au seul sens géographique mais aussi à propos de concentrations démographiques (à cause de la fraternité…) dans lesquelles les frères travaillent (Const. 111).
3. À propos des critères de quantité suffisante et d’efficience on ne se demandera pas en premier lieu combien de frères il y aura mais quelle vitalité interne et externe il en résultera et quelles nécessités il y a d’ériger de nouvelles Provinces.
4. En chaque nation, efforçons-nous de parvenir à une unification, surtout là où les circonscriptions tirent leur origine d’une même Province-mère. On pourra également soulever la question de savoir, si, en dehors de cas extraordinaires, il ne suffirait pas d’une seule province dans telle ou telle nation et région.
5. Critère du témoignage dans l’Église locale. Il faut pour cela un nombre suffisant de frères qui travaillent dans l’Église locale.
6. Puisque notre Ordre est missionnaire, on considérera comme première manifestation de vitalité, l’action missionnaire dans une région, la sienne ou une autre.
7. On exigera de la Province qu’on voudrait ériger la viabilité économique, la vigueur spirituelle et la capacité de bien répartir ses forces dans diverses activités afin qu’elle puisse ainsi offrir aux candidats une image fidèle de notre vie.

**Chapitre V°
PRÉPARATION DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1974**

**Commissions précapitulaires**

**67 [1].** Que le Définitoire général constitue aussi rapidement que possible une commission précapitulaire afin d’assurer une bonne préparation au chapitre général qui devra corriger et amender nos constitutions en vue de leur approbation définitive par le Saint Siège.

**68 [2]** Que cette commission précapitulaire comprenne cinq membres au moins et sept au plus

**69 [3].** Que les membres de cette commission précapitulaire soient compétents dans les principales matières qui se rapportent à notre vie (vie spirituelle, formation, apostolat, gouvernement…) et que leur compétence soit assortie aussi d’une vue globale de notre vie. Que la commission soit fonctionnelle.

**70 [4].** Dans le choix des membres on tiendra compte d’une certaine proportion des régions.

Sommario

[I° CONSEIL PLENIER DE L'ORDRE LA VIE FRATERNELLE PAUVRETÉ, MINORITÉ Quito, 1971 5](#_Toc459217520)

[Le Frère Ministre Général, les frères définiteurs généraux, à tous les frères de l'Ordre: 5](#_Toc459217521)

[Chapitre I° LES RÉSOLUTIONS LA VIE FRANCISCAINE-CAPUCINE EN AMÉRIQUE LATINE 8](#_Toc459217522)

[A) - Notre vie capucine en Amérique latine 8](#_Toc459217523)

[*B) Notre travail en Amérique Latine* 9](#_Toc459217524)

[Chapitre II° LA FRATERNITÉ 13](#_Toc459217525)

[A) Les frères 13](#_Toc459217526)

[B) La Fraternité. 15](#_Toc459217527)

[Chapitre III° PAUVRETÉ DANS L'USAGE DES BIENS. 18](#_Toc459217528)

[B) Pauvreté commune. 19](#_Toc459217529)

[Chapitre IV° DES CIRCONSCRIPTIONS DE L’ORDRE EN GENERAL 22](#_Toc459217530)

[Chapitre V° PRÉPARATION DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1974 24](#_Toc459217531)



[www.ofmcap.org](http://www.ofmcap.org)